

Bulletin d'inscription

Documents commerciaux et prévention des impayés

Objectif

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ➡ Rédiger des documents adéquats en fonction de son client et de la nature des travaux (ex : dépannage ou chantier classique)
- ➡ Se protéger d'un éventuel litige ou impayé
- ➡ Respecter la réglementation
- ➡ Avoir les bons réflexes face à un impayé ou litige


Nouveauté 2020

Public visé :

- ➡ Chef d'entreprise du BTP, ou Assistante de direction, secrétaire administrative et/ou comptable.



Programme

I. Bétonnez vos documents contractuels : Demandez un autographe !

- ➡ Devis Classique
- ➡ Devis d'Urgence
- ➡ Avenant au Devis
- ➡ Facture
- ➡ Conditions Générales de vente

II. Libérez vous de votre responsabilité contractuelle

- ➡ Refus d'intervention en cas de danger
- ➡ Attestation de reconnaissance d'avis donné
- ➡ Attestation de réception matériel / matériaux
- ➡ Procès verbal de réception de travaux

Date : Mardi 27 octobre
Coût: 150€ HT - 180€ TTC

III. Couvrez-Vous : Responsabilité, garanties légales, assurances

- ➡ La perception d'un acompte
- ➡ La prescription
- ➡ Le surendettement et les procédures collectives

IV. Bâtissez votre argumentaire

- ➡ Les relances

V. Soyez l'artisan de votre réussite contre l'impayé : utilisez les bons outils

- ➡ Le constat d'huissier
- ➡ L'action judiciaire
- ➡ L'injonction de payer
- ➡ L'assignation

A votre écoute:

Audrey Signorelli - Conseillère Formation

Contact : formation@capeb10.fr - 03 25 76 27 80



Bulletin d'inscription

Documents commerciaux et prévention des impayés

Entreprise :

.....

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de Siret : NAFA :

Port : Email:

PARTICIPANTS

Bulletin à retourner à CAPEB AUBE, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'organisme du montant TTC.

Nom	Prénom	Statut : Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint	Dépend de : FAFCEA, CONSTRUCTYS-11 / +11, Autre

NON SALARIÉ(es) : Nouvelles règles de prise en charge pour la formation des GERANTS et CONJOINT(es)
 Collaborateurs(trices) NON salarié(es): Limitation à 2 formations par an.(50h maxi de formation pour l'année 2020 à 25€/heure) . Fournir une attestation URSSAF lors de l'inscription d'un CHEF d'ENTREPRISE.

Je certifie ne pas avoir suivi d'heures de formation depuis le début de l'année (50 heures max).

Je joins une attestation URSSAF justifiant du paiement de la contribution formation.

SALARIÉ(es): Prise en charge des formations à hauteur de 30€/ heure pour toutes les formations éligibles dans la limite du budget annuel de l'entreprise (consultez Constructys). + indemnisation des salaires.

J'ai déjà créé mon Compte E-GESTION Constructys:

mes codes d'accès sont

.....

Je n'ai pas encore créé mon Compte E-GESTION Constructys

Cachet de l'entreprise et signature

Date : ____ / ____ / ____